Conseil Attikamek-Montagnais

4 M

NOUVEAU TEXTE

MEMOIRE DU CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS

SUR SES DROITS ET SES BESOINS FONDAMENTAUX

A

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA

PRESIDENCE DU CONSEIL ET DE LA CONSTITUTION

ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC

HOTEL DU PARLEMENT

QUEBEC (QUE.)

G1A 1A4

Novembre 1983.

entre Administratif 80 boul. Bastien, village des Hurons, Qué. G0A 4V0 tél (418) 842-0277

Mesdames et Messieurs

Membres de la Commission Parlementaire.

Nous débuterons notre présentation en situant pour votre bénéfice, ce que notre organisation représente.

Le Conseil Attikamek-Montagnais est le porte-parole élu par onze (11) communautés amérindiennes, par rapport au 39 que compte le Québec, soient: les 3 communautés attikamèques de Haute-Mauricie que l'on nomme Manouane, Weymontachie et Obedjiwan ainsi que huit (8) communautés montagnaises, que l'on nomme Pointe-Bleue, Les Escoumins, Betsiamites, Mingan, Natashquan, La Romaine, St-Augustin et Schefferville.

Notre population compte environ 12,000 habitants, soit un tiers des Indiens statués du Québec et les territoires sur lesquels nous vivons s'étendent sur 250,000 milles carrés soit un quart de l'étendue géographique de la province.

Nous sommes donc au Québec, le plus important groupe d'Amérindiens, en tant que nombre, mais aussi celui qui vit depuis des temps immémoriaux sur la partie la plus étendue de cette province.

D'autre part, nous sommes actuellement le seul groupe autochtone du Québec, qui avons engagé un processus de revendications officielles et par voie de négociation, tant avec le gouvernement de cette province qu'avec le gouvernement fédéral et cela depuis que l'Entente de la Baie James a été conclue avec le groupe des Indiens Cris, Naskapis et Inuits.

Lors de cette entente, soit dit en passant, votre gouvernement a exigé que le gouvernement fédéral éteigne, sans compensation ni

...2

négociation, nos droits sur ce territoire.

Ceci dit et concernant la présente audience, que vous avez organisée pour entendre les présentations de divers groupes autochtones de ce qu'ils pensent de leurs droits, nous Attikameks et Montagnais nous nous interrogeons tout d'abord sur l'attitude du gouvernement du Québec parallèlement aux conférences constitutionnelles d'Ottawa qui traitent du même sujet. En effet, comment expliquez-vous le fait que vous vous dites prêts à reconnaitre nos droits dans les lois du Québec, alors que votre gouvernement bloque le processus de conférences constitutionnelles qui doit inscrire nos droits dans la Constitution canadienne.

Ce que nous entendons par nos droits, nous en avons déjà parlé lors d'autres présentations à des comités spéciaux ou à des commissions parlementaires, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, que ce soit pour parler de chasse, de pêche, de trappe, d'énergie, de nos territoires, de notre autonomie politique et sur bien d'autres sujets.

Notre dernière représentation sur ce genre de débat, ne remonte qu'au mois de mai dernier, où nous avons eu à déposer un mémoire et à témoigner devant un comité spécial de la Chambre des Communes du Canada, concernant notre conception de notre autonomie.

Ce comité a fait part de ses recommandations, il y a quelques jours et dont vous en connaissez déjà sans doute l'essence de ses recommandations.

...3

Comme celles-ci correspondent à la présentation, que nous lui avions faite, et qu'elles sont conformes à peu de chose prêt à ce que l'ensemble des groupes amérindiens du Canada avaient déclaré, nous n'aurons donc pas à vous faire un exercice tellement nouveau.

Nos droits se résument à ce qui suit:
- que les Attikameks et les Montagnais ont un territoire clairement identifié, sur lequel ils vivaient des millénaires avant que vous arriviez.
- que ces territoires, dont vous vous êtes emparés au fur et à mesure du temps, nous ne vous les avons jamais cédés. Que vous y avez essayé d'imposer vos lois et vos principes jusqu'à y inverser les rôles.

Par conséquent, ce que nous exigons comme principe fondamental, c'est que vous reconnaissiez que ces territoires nous appartiennent et qu'ils sont sous notre juridiction.

Nous considérons que toutes les exploitations et appropriations que vous avez pratiquées sur ces territoires ont été faites sans autorisation de notre part, que cela demande une réparation et que dans l'avenir, des ententes seront nécessaires entre votre société et la nôtre pour en déterminer l'utilisation.

Il en découle que dans le futur et sur les territoires que nous considérons nôtres que toutes les exploitations qui auront lieu, qu'elles concernant les ressources fauniques, naturelles renouvelables ou non, qu'elles soient industrielles ou touristiques nécessiteront d'autres règles du jeu entre vous et nous.

...4

Nous prétendons également, avoir le droit de conserver notre propre identité d'amérindien et que partant de cette base nous voulons avoir notre propre auto-détermination, c'est à dire: que sur nos territoires, nous voulons établir notre propre système politique, juridique, économique, social, administratif, éducatif et culturel.

Par contre, une fois ce principe reconnu, nous pourrons avec votre gouvernement établir d'autres formes de relations sur un principe d'égal à égal et entre partenaires capables de trouver des solutions et des accords acceptables pour nos deux sociétés.

Nous ne prétendons pas arrêter le progrès et auquel nous voulons participer, mais sans que pour autant qu'il doive nous détruire.

Nous ne voulons pas non plus faire un Etat dans l'Etat, ni ériger des barrières ou des frontières entre ce que nous considérons notre territoire et le vôtre, mais nous voulons, par contre, arrêter votre propension à croire que dès que vous touchez quelque chose ou que vous mettez le pied dessus, que cela vous appartient, que vos Lois s'y appliquent et que tout le monde doit s'y soumettre.

Ce que nous n'acceptons toujours pas, nous Indiens, et que nos ancêtres ni même nos pères n'ont eu les moyens de vous dire; parce qu'ils ne parlaient pas votre langue, parce qu'ils ne comprenaient pas votre système et parce qu'ils avaient confiance en vous, c'est qu'au fil des années de votre présence ici, vous vous êtes emparés de tout ce que nous possédions, que vous avez imposé partout où nous vivions toutes vos juridictions par la Loi du plus fort, jusqu'à

...5

même nous considérer plus bas que le plus minoritaire des immigrants.

Votre assimilation, nous n'en voulons pas. Nous avons résisté pacifiquement depuis que vous êtes arrivés ici à votre volonté de nous intégrer, que ce soit par votre langue, votre éducation, vos us et coutumes ou en nous parquant sur des réserves, parce que nous dérangions vos développements.

Mais, nous sommes toujours là, nous circulons toujours sur nos territoires malgré les tracasseries que vous nous y imposez un peu plus chaque jour.

Malgré tout, notre culture, notre langue, nos moeurs et nos habitudes existent encore et subsisterons encore demain.

C'est pourquoi, nous n'avons aucune gêne à prétendre vouloir sauvegarder certaines valeurs comme celle de rester Indien et non de devenir des Québécois ou des Euro-Canadiens.

Ce droit et cette volonté de rester Indien étant essentiellement basée sur le contrôle de nos territoires et sur les formes de juridictions que nous voulons y étendre nécessiteront donc des relations différentes entre votre société et la nôtre.

Par contre, si vous n'en comprenez pas la nécessité à venir, si vous continuez de vous conduire comme en pays conquis et au mépris du respect auquel nous avons droit de votre part, en tant qu'originaires

...6

de ce pays, alors vous aurez passé à côté du véritable problème et nous pourrons alors penser que l'avenir ne sera pas rose pour nos deux sociétés.

Vous avez sans doute encore aujourd'hui le moyen de pallier à cet état de chose et de rétablir les erreurs du passé par une réflexion qui a manqué à vos prédécesseurs, à vous d'y réfléchir.

Ce que nous savons, par contre, c'est que nous sommes déterminés, avec ou sans cette commission à faire valoir nos droits. Que nous sommes présentement en négociation avec votre gouvernement, comme avec celui d'Ottawa et que nous n'abandonnerons jamais notre volonté de faire reconnaitre les droits que nous avons sur nos territoires d'origine, ni celui d'exister, ni celui de vivre différemment de vous.

Le Président,

Gaston McKenzie.